

## MAIRIE DE MOYVILLERS

Département de l'Oise  
Arrondissement de Compiègne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 23 MAI 2022**

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal : 14

en exercice : 14

qui ont pris part au vote : 13

Date de convocation : 17/05/2022

Date d'affichage : 17/05/2022

L'an deux mil-vingt-deux, le vingt-trois mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick DECAMP, Maire,

- Etaient présents : Mme Annick DECAMP, Mrs Jean-Louis COVET, Didier BRULHARD, Olivier BARRE, Mathieu LAGET, Jean-Jacques LENAERT, Vincent MALAVIALLE, Patrice OUACHEE, Mmes Delphine FOUBERT, Jacqueline LUCAS, Dominique MARTIS

Absents excusés : Monsieur Alexandre VANDEPUTTE et Monsieur Rachid DAHCHOUR qui a donné pouvoir à Madame Delphine FOUBERT

M. Vincent MALAVIALLE a été élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

A l'unanimité, le compte-rendu des réunions du 31 mars a été validé.

### **DELIBERATION N°2022-15 : Renouvellement Contrat Agent Technique**

Après la présentation par Monsieur le Sous-Préfet et la Sous-Directrice de Pôle Emploi, des nouveaux dispositifs pour l'emploi des jeunes par les collectivités et les associations, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de recruter dans ce dispositif soutenu par une aide financière de l'Etat, un jeune en appui de l'agent technique espaces verts pour une durée de 06 mois.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la création d'un contrat aidé de type Parcours Emploi Compétence.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

### **DELIBERATION N°2022-16 : OPERATION ETE DES JEUNES 2022 AVEC LA PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DU COUT DES CARTES PISCINES**

La commune décide de reconduire en juillet et août l'activité « Carte Piscine » réservée aux jeunes de 3 à 16 ans. Il sera demandé une participation de 13 € à l'intéressé pour une carte de 10 entrées, le solde étant pris en charge par la commune.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le principe.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le registre est signé par les membres présents.  
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

## Séance du Conseil Municipal du 23 mai 2022

### Délibérations :

- DELIBERATION N°2022-15 : RENOUELEMENT CONTRAT AGENT TECHNIQUE
- DELIBERATION N°2022-16 : OPERATION ETE DES JEUNES 2022 AVEC LA PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DU COUT DES CARTES PISCINES

### Signatures des membres du Conseil Municipal :

<b>Jean-Louis COVET</b>		<b>Jean-Jacques LENAERT</b>	
<b>Didier BRULHARD</b>		<b>Jacqueline LUCAS</b>	
<b>Olivier BARRE</b>		<b>Vincent MALAVIALLE</b>	
<b>Rachid DAHCHOUR</b>	Absent excusé a donné pouvoir à Delphine FOUBERT	<b>Dominique MARTIS</b>	
<b>Annick DECAMP</b>		<b>Patrice OUACHEE</b>	
<b>Delphine FOUBERT</b>		<b>Valérie PALAMINI</b>	
<b>Mathieu LAGET</b>		<b>Alexandre VANDEPUTTE</b>	Absent excusé